

Au commencement de ce siècle, *il n'y avait pas un seul catholique en Norwège*, grâce au despotisme luthérien établi par les rois de Danemark.

Aujourd'hui, l'Eglise catholique est plus libre en Norwège que dans aucun pays d'Europe. De par la loi des *dissenters*, de 1891, la nomination à tous les postes ecclésiastiques est abandonnée à l'Eglise même ; le prêtre catholique est, pour les catholiques de son district, officier de l'état-civil ; le mariage conclu devant le prêtre catholique est légalement reconnu ; la liberté de l'exercice public du culte catholique est garantie ; les prêtres catholiques peuvent porter le Saint-Sacrement dans les processions à travers les rues de la paroisse ; la police en grand gala fait cortège ; les luthériens apportent même des fleurs pour orner les reposoirs.

### Pensée

**D**OM Guéranger, après avoir mis les austérités que savent s'imposer même les infidèles, en regard des violations de la loi du jeûne commises par un si grand nombre de chrétiens ajoute : « Mais serait-il même nécessaire de les confronter avec d'autres qu'avec eux-mêmes, si incapables, pensent-ils, de supporter les abstinences et les jeûnes si réduits d'un carême, tandis que Dieu les voit chaque jour s'imposer tant de fatigues bien autrement pénibles dans la recherche des intérêts et des jouissances de ce monde ? Que de santés, usées dans les plaisirs au moins frivoles et toujours dangereux, et qui se fussent maintenues dans toute leur vigueur, si la loi chrétienne et non le désir de plaire au monde, eût réglé et dominé la vie ! »

### AUX PRIERES

Sr M. Athanase, des religieuses des Saints-Noms de Jésus et de Marie.